

ANNEE 2018

Nouvelle adhésion

Ré-adhésion

La famille adhère à l'association pour la période du 1er Janvier au 31 Décembre de l'année en cours. Elle règle sa cotisation de 25 €
(17 euros pour les familles de multiples nés avant le 1er janvier 2015)

Nom du parent 1		Nom du parent 2	
Prénom parent 1		Prénom du parent 2	
Nationalité ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Autre	Nationalité ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Autre
Profession ⁽²⁾		Profession ⁽²⁾	

Situation familiale ⁽²⁾ Mariés PACS Vie maritale Célibataire Divorcés Veuf(ve)

Elevez-vous seul vos enfants (parent isolé/famille monoparentale) ⁽²⁾ Oui Non

Adresse Postale : _____

E-mail (écrire lisiblement svp) : _____

Téléphone : _____ Liste Rouge Oui Non

Portable : _____ Caisse allocataire (CAF, MSA ou autre) ⁽²⁾ : _____

Nom, prénom, sexe, date de naissance de tous les enfants vivant au foyer :

Nom	Prénom	Sexe	Date de naissance
		<input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> F	/ /
		<input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> F	/ /
		<input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> F	/ /
		<input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> F	/ /
		<input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> F	/ /
		<input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> F	/ /

Enfants à naître :

Date d'accouchement prévu :/...../..... Maternité/Hôpital prévu(e) : _____

Type multiples (Jumeaux, Triplés, Quadruplés, Autres) : _____

Comment avez-vous connu l'association ?

Presse Livres Services sociaux Maternité Médecin Relations
 Adhérents Affiche Famille Autre : _____

Quelles sont les raisons pour lesquelles vous adhérez à l'association : _____

Sans pour autant faire partie de notre conseil d'administration, aimeriez-vous ponctuellement aider l'association ?
(pour une permanence, une préparation de manifestation, un peu de secrétariat ou autre) Oui Non

L'adhésion à l'association « Jumeaux et Plus 51 » comprend l'accès aux services de la Centrale des Multiples⁽³⁾ (CDM) si acceptation de votre part, la mise à disposition de matériel (avec participation financière) ainsi que l'abonnement au bulletin de la Fédération (expédié en publipostage) et au bulletin départemental.

Les informations portées sur ce bulletin d'adhésion sont destinées UNIQUEMENT à la gestion courante de votre association départementale (envoi des bulletins, manifestations, mise à disposition de matériel) et sont amenées à être communiquées :

- à la Fédération Jumeaux et Plus,
- à l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF),
- à l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF),
- à la CDM⁽³⁾ (si acceptation de la famille indiquée sur le présent document).

AUTORISATIONS

- J'accepte de recevoir des informations par email de la part de l'association.
- J'accepte de recevoir des propositions de notre partenaire CDM⁽³⁾.
- J'accepte d'être contacté par des journalistes.
- J'autorise l'association Jumeaux et Plus 51 à publier et/ou insérer des photos, où moi-même ou ma famille apparaît ; sur son site Internet, sa page Facebook et/ou sa newsletter. **Attention, si la photo a été prise par un professionnel, fournir une autorisation écrite du photographe.**

SOUTIEN A L'ASSOCIATION

Je souhaite faire un don de :

- 10 euros 15 euros 20 euros autre montant : €

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de « Jumeaux et Plus ». Je recevrai un reçu fiscal.

Merci de noter l'adresse postale pour le reçu fiscal.

ADHESION

La famille adhère à l'association pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.

Elle règle sa cotisation annuelle de 25 € par chèque à l'ordre de « Jumeaux et Plus 51 ».

Elle doit fournir un certificat de grossesse multiple, les extraits d'acte de naissance ou copie du livret de famille pour tous les enfants vivant au foyer et ne pas oublier une copie du livret de famille ou certificat à la naissance des multiples ou d'un autre enfant. Ces documents ne sont pas conservés au-delà de la validation de l'adhésion.

**Bulletin d'adhésion à retourner, accompagné des documents nécessaires et du règlement à :
Jumeaux et plus 51 - BP 217 - 51686 Reims Cedex 2**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus.

Fait àSignature :
le.....

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 août 2004 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement, en vous adressant à la présidence de l'association Jumeaux et plus 51 par courrier ou par mail.

En disposition de l'article 27 de la loi « Informatique et libertés » du 06 janvier 1978, nous vous informons qu'en l'absence de réponse à l'une des rubriques obligatoires indiquées en gras ou le non-envoi du certificat dès la naissance, votre adhésion ne pourra être enregistrée ou sera supprimée.

(1) Conformément à l'article 1 du Code de la Famille, les familles de nationalité étrangère devront pouvoir faire état de leur établissement régulier en France.

(2) Ces données permettent à l'association de cibler les demandes de subventions aux différentes caisses.

(3) Centrale d'achats, spécialisée dans les articles pour les multiples et partenaire privilégié de l'association.